CET - 143M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

Mémoire présenté dans le cadre
des travaux de la Commission
parlementaire sur l'avenir
énergétique du Québec.

Rien ne sert d'augmenter les tarifs d'électricité si on ne comprend pas pourquoi la demande augmente.

Par sa condition nordique le Québec se donne une limite non transgressable qui conditionne le tarif d'électricité ou énergétique. Cette limite liée à la nordicité n'est pas la seule, mais elle est la principale.

La demande d'énergie, notamment électrique, à cause de la latitude nordique, s'applique sur une longue durée de temps, ne laissant que la saison estivale comme répit. Ce phénomène est très différent de ce que l'on rencontre sur un territoire situé dans une zone plus tempérée. Cela occasionne des moeurs particulières à ce type de situation qui favorisent des activités à l'intérieur des domiciles. Ce mode de vie serait grandement fragilisé par une hausse des tarifs énergétiques qui ne tiendrait pas compte de cette limite. La demande énergétique ne se limite pas à des données transactionnelles. Elle implique le niveau de vie de toute une société.

Un autre facteur important est le retour à un niveau démographique normal après la croissance inconsidérée observée au milieu du siècle dernier. Cela permet d'envisager une normalisation de la demande énergétique. Cet état s'inscrit dans le passage d'une économie industrielle classique à une économie fondée sur le savoir et la connaissance. Cela est un autre facteur conditionnant la demande

énergétique qui se focalise sur les besoins de l'individu lui-même.

Un tarif énergétique trop élevé restreint la liberté de choix, d'action et de travail d'une personne. Dans ces conditions le passage à la nouvelle économie ne se fait pas. La société fait face à une catastrophe économique. Pour réussir le tarif énergétique doit soutenir un état de décroissance quantitative que remplace une croissance qualitative.

Le tarif énergétique, comprenant l'électricité, sera basé sur une évaluation de l'utilisation de cette énergie en permettant au consommateur de fournir des renseignements sur l'utilisation qu'il fait de cette énergie. Cela se fait en s'aidant des moyens technologiques disponibles. Cette évaluation permet de comprendre ce qui motive la demande énergétique. Par delà le tarif s'ajuste en fonction de cette évaluation, sanctionnant par une tarification adéquate ce qui s'éloigne trop des normes idéales. Ce qui s'éloigne trop contredit comme de fait une contribution positive à la nouvelle économie et par ce fait la demande énergétique que cela nécessite.

Le profil général de la demande énergétique est fixé par la nouvel économie. Tout utilisateur doit demeurer concurrentiel. Par ce fait la tarification sur le plan énergétique doit être équitable en tenant compte de la capacité de payer de chacun, sans exclure socialement ceux qui s'éloignent trop du niveau moyen par un comportement singulier dont on espère une évolution positive.

Dans l'optique de la nouvelle économie l'utilisateur se doit de bénéficier du plus bas tarif énergétique possible. Par ce fait tous sont invités à produire un rapport personnel d'évaluation sur l'utilisation de l'énergie.

Il est souhaitable d'instaurer un mécanisme de recours dont l'objet serait d'annuler l'augmentation du tarif énergétique si démonstration est faite que cela entrave l'accessibilité à un emploi ou une activité économique dans le cadre de la nouvelle économie du savoir et de la connaissance. Cette disposition ne s'adresserait pas seulement à des individus mais pourrait aussi inclure des entités commerciales et corporatives.

Bien qu'on songe surtout ici à l'électricité, la principale source énergétique au Québec, il conviendrait d'instaurer des mécanismes de compensation si d'autres sources d'énergie sont impliquées.

Une telle disposition de recours peut s'adosser à la notion de "*droits acquis*". En définitive cela permettrait de préserver le développement économique du Québec, voir d'assurer une place prépondérante dans un contexte international.

En conclusion la condition nordique du Québec met en place une barrière infranchissable qui conditionne à la baisse l'augmentation du tarif énergétique. Cela implique la survie de toute une société. Par ailleurs il faut tenir compte de la stabilisation démographique en cours comme d'un facteur positif qui enlève de la pression sur la demande d'énergie. Cela n'empêche pas le consommateur de se prêter à une évaluation de l'utilisation qu'il fait de cette énergie et cela dans un contexte où cette utilisation sert la nouvelle économie du savoir et de la connaissance. Dans ce nouveau cadre économique l'équité prime.

Québec, 29 janvier 2005

Gilles Vachon